

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Séance ordinaire du : 26 février 2018

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Aujourd'hui le vingt-six février deux mille dix-huit à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 19 février 2018 (convocation affichée en Mairie en date du 19 février 2018) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire

PRÉSENTS À LA SÉANCE

PRÉSENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC (présent jusqu'à la délibération n°18-003), Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSAULT, Sandrine LACAUSADE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLÉ et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Christiane DEPALLE, Bruno FARENIAUX, Monique MEDEVILLE, Christophe JUSSON, Francis JOVER, Philippe GALLES, Isabelle FREDOEUIL, Nathalie GAUTIER, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU, Fabienne CASTAING et Louis VERGNEAUD (présent jusqu'à la délibération n°18-002), Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Gilles PENEL, Matthias SWIERZEWSKI, Aurore LAMOTHE, Danièle LALEMANT
REPRÉSENTÉS Christian FACIONE.

ABSENTS : Patrick BLANC (absent à partir de la délibération n°18-004) et Louis VERGNEAUD (à partir de la délibération n°18-003),

SECRÉTAIRE : Aysel AZIK
DE SÉANCE

LA SÉANCE EST OUVERTE

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

En préambule, elle souhaite prononcer quelques mots en hommage à Joan TARIS, décédé, il y a quelques jours, dans des circonstances tragiques. Madame le Maire a trouvé normal d'associer la Ville de Blanquefort à l'hommage républicain rendu à la Ville du Bouscat, où Joan TARIS était élu et à la Ville de Saint-Médard-en-Jalles où il exerçait sa profession de Directeur de cabinet. Elle dit ne pas oublier que Joan TARIS était avant tout un Blanquefortais. Il y a suivi toute sa scolarité, notamment au lycée Jean Monnet ; puis, à 20 ans, il s'est engagé dans la vie citoyenne et est devenu Conseiller municipal de Blanquefort où il a siégé jusqu'en 2014

À travers la personne de Joan TARIS, Madame le Maire souhaite saluer la présence des participants à cette séance : les conseillers, mais aussi certaines personnes du public qui ont été, eux aussi, conseillers municipaux. En effet, toutes ces personnes ont choisi, à un moment donné de leur vie, de consacrer du temps aux autres. Il s'agit là de l'engagement politique, au sens premier du terme, c'est-à-dire au sens de la vie de la cité. Ces personnes ont décidé de ne plus rester, tous les soirs, assis devant leur télévision. Ils ont décidé d'aller vers les autres, de résoudre des dossiers, de se faire « engueuler » parfois, mais aussi d'en retirer des points positifs.

Il est toujours tragique qu'un homme si jeune (41 ans) décide, pour des raisons qui lui sont propres, de mettre brutalement fin à ses jours. La situation est tragique pour lui, pour sa famille et pour tous les gens qui l'ont connu, qui l'ont côtoyé, qui l'ont aimé. Après son décès, de nombreuses questions ont émergé sur les raisons de son geste, mais Madame le Maire ne souhaite pas entrer dans ce débat. Certes, l'engagement politique est difficile. Cet homme s'est engagé ; il a très certainement souffert à titre personnel pour en arriver à une telle extrémité. Collectivement, il faut rendre hommage à l'engagement et rester vigilant quant à la souffrance humaine. En effet, la souffrance humaine peut conduire à des gestes désespérés, comme celui de Joan.

Pour terminer, Madame le Maire pense à la famille de Joan TARIS : à son père, à son frère, qui était avec lui lors des derniers moments de sa vie, à ses copains de lycée, à ses copains politiques, à ses copains tout simplement.

Un jour, en 2013, alors que Joan TARIS venait annoncer à Madame le Maire qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat à Blanquefort, la conversation a dévié sur les films de Michel AUDIARD, pour lesquels ils avaient une passion commune. Ensemble, ils ont joué à celui qui connaissait le mieux le film « Les tontons flingueurs ». Ils se sont amusés à se lancer certaines répliques du film. Cette anecdote permet de rappeler que les élus sont avant tout des êtres humains, qui vivent des bonheurs et des malheurs. Madame le Maire sait que la vie de Joan TARIS a été ponctuée de quelques bonheurs, mais, à un moment donné, les malheurs ont été plus forts.

Patricia DUREAU remercie Madame le Maire de lui donner la parole. Elle donne lecture de son texte, en hommage à Joan TARIS :

« L'engagement sans faille de Joan TARIS pour l'action publique restera dans la mémoire de toutes celles et tous ceux qui l'ont connu, toute obédience politique confondue. Joan inspirait le respect, car il incarnait cette vertu. Il l'appliquait dans ses prises de parole et dans ses actes. Le MODEM a perdu l'un de ses plus brillants et fidèles représentants. Le MODEM Gironde a perdu

son capitaine. Il était la tête de pont de notre mouvement. Quant à moi, les mots me manquent pour exprimer cette disparition, tant elle fut violente, inimaginable et douloureuse. Je me souviens de ce mois de janvier où j'ai pris contact avec le MODEM Gironde pour apporter ma contribution à François BAYROU lors des élections présidentielles. Tu m'as appelé ; tu es venu à la maison. Tu connaissais bien l'adresse, puisqu'autrefois nous habitions la même rue. Nous avons discuté longuement. À la suite de cet échange, tout alla très vite. Tu m'as accueillie au sein de la famille, la famille centriste, celle qui porte les valeurs de liberté, d'égalité, de respect, de tolérance. Valeurs que tu incarnais et que tu savais si bien transmettre. Tu m'as pris sous ton aile avec bienveillance et tu m'as fait prendre un chemin qui changea radicalement ma vie, et pas seulement sur le plan politique, mais sur le plan humain et la connaissance de moi-même. Un chemin inattendu et improbable, qui m'amène ici, à siéger au sein de ce conseil municipal de Blanquefort où j'ai l'honneur de représenter notre mouvement, notre famille. Physiquement, tu es absent, et pourtant... ton aura est présente. Elle veille. Elle me servira de guide. Merci Joan. Merci pour tout. »

Nathalie GAUTIER lit un texte en hommage à Joan TARIS :

« Joan,

Le dimanche 21 janvier 2018 restera à jamais marqué dans nos mémoires. Toi qui avais choisi de t'engager en politique comme on s'engage dans un combat juste et sincère, toi le copain, l'ami de longue date, tu as choisi de mettre fin à cette vie qui ne te convenait plus. Pour des raisons qui restent mystérieuses et que tu as emportées avec toi, tu n'es plus. Ton départ laisse un grand vide. Alors, ce soir, nous, tes collègues du conseil municipal, tes colistiers de 2008, tes potes, tes copains, les Blanquefortais qui te connaissaient, nous avons souhaité te rendre un dernier hommage dans le cadre de ce conseil municipal. Dans cette salle commune dans laquelle tu as si souvent pris la parole lors de débats budgétaires ou simplement pour exprimer ton opinion sur un sujet donné. Cette commune de Blanquefort, tu l'aimais ; tu la portais dans ton cœur. Lors du dernier repas que tu as partagé récemment avec Sylvie et Jean-Louis, tu leur as posé des questions, demandé des nouvelles de Blanquefort, comme à tous ceux que tu rencontrais. Je citerai Cita, Christian, Michel, Marc, tous les autres. C'était aussi l'occasion de se remémorer les nombreux conseils municipaux auxquels tu as participé des années durant jusqu'en 2014. Tu as grandi à Blanquefort, issu d'une famille de Blanquefortais de longue date. La politique, cela a toujours été ton truc... Tu as d'ailleurs débuté en siégeant en tant que conseiller municipal aux côtés de Jean-Pierre DELHOMME, tu avais tout juste 18 ans. Mais ce soir, nous voulons partager le souvenir de Joan moins connu. Celui que tu nous donnais à voir lorsque tu acceptais de nous ouvrir un peu ton intimité. Tu étais toujours pressé Joan. Tu courais après la montre, comme on court après un train. Alors que le conseil débutait à 18 heures 30, tu nous envoyais toujours un texto vers 18 heures 25 pour nous dire que tu étais bien sûr dans les embouteillages et que tu allais arriver. Tu étais capable de faire plusieurs choses en même temps et ta capacité d'intervention lors des conseils municipaux nous impressionnait. Tu jetais sur le papier quelques mots à la va-vite et lorsque tu avais la parole, et que le micro s'allumait, tu étais capable de mettre en mots tes idées et de donner sens à ton intervention. Tes propos étaient toujours justes et percutants, même si parfois, comme tout politique qui se respecte, tu savais aussi agacer et faire réagir tes interlocuteurs plus que de raison. Malgré ta vie à 100km/h, tu étais dans l'écoute, Joan, et le respect de la parole était important pour toi.

Lors du bel hommage qui t'a été rendu au Bouscat a été évoqué ton goût pour les films de Louis de Funès et ceux d'Audiard, dont tu pouvais, à juste propos, replacer une citation pour le plus

grand plaisir de ceux qui t'entouraient. Que de fous rires nous avons eus ! Que de bons moments passés à tes côtés ! Pour tout cela, merci Joan. Mais, tu avais aussi ta part d'ombre. Toujours très discret sur ta vie personnelle. Quel est ce tourment qui t'a emporté Joan ? Que n'avons pas vu dans ton regard pour que tu puisses prendre cette décision, très tôt un matin de janvier ? Cette question restera pour nous sans réponse. C'est une certitude.

Alors, aujourd'hui, où que tu te trouves, nous t'adressons un salut républicain, amical, mais surtout fraternel. Nous souhaitons du fond du cœur que tu aies pu trouver le repos de ton âme. Cette citation de Louis de Funès qui te va si bien, toi le Joan au grand cœur, nous te l'adressons comme un dernier clin d'œil : « Peu importe que vous ayez du style, une réputation ou de l'argent, si vous n'avez pas bon cœur, vous ne valez rien ! »

Merci. »

Madame le Maire propose aux participants d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame le Maire tient à livrer quelques éléments d'information.

- Concernant la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Blanquefort passera à quatre jours à la rentrée 2018. Madame le Maire va donc demander une dérogation à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Pour rappel, un processus de concertation avait été mis en place, avec une évaluation du PEDT, un vote des familles et un vote des conseils d'école.
- Madame le Maire annonce officiellement le renouvellement des 4 fleurs pour la Ville de Blanquefort. Elle se rendra le 7 mars avec Monsieur LABORDE au jury national, pour recueillir ce prix. De nouveau, Blanquefort est la seule ville de Gironde ayant obtenu ces 4 fleurs. L'obtention de ce prix est une reconnaissance du travail des services, en particulier le service des espaces verts. Pour rappel, le jury applique des critères alliant fleurissement de la ville et protection de l'environnement. Ce prix est donc une reconnaissance de toutes les mesures prises par la Ville de Blanquefort depuis plusieurs années pour protéger son cadre de vie.
- S'agissant du dossier FORD, aucune nouvelle information n'a été reçue depuis le dernier conseil municipal. L'ensemble des pouvoirs publics locaux, c'est-à-dire la Région, la Métropole, le Département et la Ville de Blanquefort, a rédigé une lettre conjointe à Monsieur AMSTRONG, le Président de FORD Europe, pour lui demander de participer au Comité de suivi. L'idée est de discuter avec un interlocuteur qui est décisionnaire. En parallèle, une lettre conjointe a été adressée au ministre de l'Économie, Monsieur LEMAIRE, pour lui demander également d'assister à cette séance. En effet, au regard des délais restants, il est nécessaire de mener la démarche à un autre niveau. Un délégué interministériel a rencontré les représentants du personnel. Le Comité de suivi, prévu en amont de ce Conseil municipal, n'a finalement pas eu lieu. Il faut savoir que le 27 février, une rencontre sur site est organisée avec les dirigeants de FORD Europe. Aucune réponse précise et formelle de Monsieur AMSTRONG n'a été reçue. La Direction de FORD continue à pratiquer la langue de bois. Pour rappel, les propositions exprimées lors du dernier Comité de suivi ont toutes été formulées par les représentants des salariés, mais aucune proposition n'a été émise par la

Direction de FORD. Ces propositions, qui sont techniquement recevables, portent notamment sur l'augmentation de volumes des pièces existantes ou sur la production d'une nouvelle boîte huit vitesses. Il est dommage qu'aucune discussion fructueuse ne puisse être organisée. Madame le Maire espère que le Gouvernement prendra la mesure de la situation de ce dossier. Si, en 2018, aucun nouveau projet n'est mis en place, la situation sera problématique, car les volumes ne seront pas suffisants. Il faut donc agir dès maintenant.

Madame le Maire propose ensuite à Aysel AZIK d'être secrétaire de séance, laquelle accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Aurore LAMOTHE à Monsieur Francis JOVER ;
- ✓ Madame Danièle LALEMANT à Monsieur Pierre LABORDE ;
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE ;
- ✓ Monsieur Matthias SWIERZEWSKI à Monsieur Jean-Claude MARSAULT ;
- ✓ Monsieur Christian FACIONE à Monsieur Luc SIBRAC.

Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2017

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Information : RAPPORT D'ACCESSIBILITÉ 2017

En l'absence de Danièle LALEMANT, qui est souffrante, Madame le Maire remercie Pierre LABORDE d'avoir accepté de présenter le rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité.

Pierre LABORDE lit le rapport rédigé par Madame LALEMANT :

« La loi du 11 février 2005, intitulée « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », a défini un certain nombre de règles obligatoires dans tous les domaines de la vie pour une meilleure intégration des personnes handicapées. Elle a rendu obligatoire, entre autres, la création d'une Commission d'accessibilité. La municipalité de Blanquefort n'avait pas attendu cette loi pour créer une telle commission, car elle existe depuis de nombreuses années. Toutefois, c'est lors du Conseil municipal de février 2014 que la commission a été mise en place avec les règles et les normes que la loi de 2005 impose. Elle est rattachée actuellement au CCAS.

La Commission d'accessibilité, présidée par Madame le Maire, est composée d'élus, de membres d'associations de personnes handicapées, de membres d'associations de personnes âgées, de personnes venant du secteur économique et d'agents des services municipaux. La Commission a travaillé en lien étroit avec ces derniers sur le volet de l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'AP). 82 actions sont prévues dans l'Ad'AP pour la commune.

D'autres participants sont présents à la commission, tels que les membres d'Agoracité, bureau d'études d'urbanisme spécialisé dans l'aménagement des espaces et de l'accessibilité, de la voirie et des ERP, ainsi que de la mobilité active, c'est-à-dire les vélos et les piétons.

Avec la loi de 2005, la Commission est devenue un observatoire local du handicap et de l'accessibilité. Elle doit proposer des améliorations dans le champ du handicap et de l'accessibilité. Elle doit tenir à jour par voie électronique la liste des équipements accessibles, ainsi que celle des équipements qui ont conduit une action dans le cadre de l'Ad'AP. Elle doit réceptionner et recenser les dossiers de l'Ad'AP provenant des entreprises, des commerçants et des professionnels de santé.

En 2017, la Commission s'est réunie trois fois. Elle a notamment visité le centre-ville et fait des remarques pertinentes sur les améliorations à apporter aux différents aménagements. Le travail de cette commission, depuis son lancement, a permis de valider l'Ad'AP qui a été réalisé en 2015 et déposé auprès de la DDTM en janvier 2016. Cela a permis d'engager des études et des travaux, notamment une campagne de relevés topographiques des bâtiments municipaux, lancée sur quatre années pour établir la majeure partie des plans indispensables aux travaux.

Dans ce contexte, d'importants travaux ont été réalisés en 2017. D'autres seront engagés en 2018, représentant un montant global de 217 000 euros. Parmi ces travaux, on peut citer, à titre d'exemple :

- La mise en accessibilité des accès de l'Hôtel de Ville depuis le parc et depuis le parvis sur la rue ;*
- La réalisation d'une rampe en béton au CCAS pour l'accès au niveau bas ;*
- La mise en place d'un trottoir rehaussé pour la sécurité des usagers au Stade Jean-Pierre Delhomme ;*
- La mise en place d'une porte automatisée à l'entrée du Centre culturel Carré-Colonnes ;*
- La mise aux normes de l'entrée de l'EHPAD Le Verger du Coteau, avec modification du portail et du portillon ;*
- La rénovation du parvis de l'Église du bourg, avec mise en place des sécurités d'usage et le remplacement de la porte latérale ;*
- La réalisation d'un parvis au Club de l'amitié pour accéder à l'entrée sous l'escalier et d'une sécurité d'usage sur l'escalier.*

Est prévue en 2018 la mise aux normes des sanitaires de la Mairie, de la salle polyvalente de Fongravey et de la salle de réception de Tanais.

Lors de la tenue de la Commission d'accessibilité du 23 novembre 2017, ses membres ont également validé le Plan local de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), conduit par Bordeaux Métropole et Agoracité. Le périmètre d'études concerne 26,3 km de voiries à Blanquefort.

L'objectif du PAVE est :

- D'établir le diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées aux espaces publics et à la voirie ;*
- De faire des propositions à la collectivité pour l'établissement d'un plan d'action détaillé mentionnant leur degré de priorité et l'estimation des coûts ;*

- De communiquer, en partageant les différentes étapes du PAVE avec la commission accessibilité ;
- De diffuser des informations auprès de la population.

Bien sûr, le travail de cette commission est loin d'être terminé. 2018 et les années qui suivront permettront d'aller encore plus loin dans l'amélioration de toutes les formes d'accessibilité sur notre commune. Si les collectivités dans leur ensemble font souvent les efforts nécessaires, le secteur privé semble parfois ne pas suivre le même rythme ; ce qui peut induire des difficultés.

La commission a établi ce rapport annuel en vue de le présenter ce soir aux membres du Conseil municipal. Il sera transmis aux représentants de l'État dans le Département, c'est-à-dire le Préfet, au Président du Conseil départemental et au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport, conformément à la loi de février 2005. »

- oOo -

Madame le Maire remercie Monsieur LABORDE pour cette présentation et ouvre le débat.

Elle indique que la loi sur l'accessibilité de 2005 est souvent jugée comme contraignante. Effectivement, elle l'est. Ses conséquences financières sont souvent lourdes. Pour autant, la France avait pris du retard par rapport à la prise en compte de l'ensemble des accessibilités. Pour se conformer à la loi, la Ville de Blanquefort s'est lancée dans un long programme touchant notamment les espaces publics et les lieux recevant du public. La somme de 217 000 euros est conséquente. La durée des travaux est assez longue. Plus de 26 km linéaires d'espaces publics sont concernés. Cela représente énormément de travail et d'argent, mais ces travaux sont inévitables pour rattraper le retard.

Pour rappel, ce rapport n'appelle pas de vote.

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-001 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Madame CÉSARD-BRUNET propose, comme chaque année, une présentation des orientations budgétaires envisagées pour la ville.

Concernant l'environnement macro-économique, la croissance, qui sous-tend l'activité de la France depuis 2016, semble se maintenir et pourrait même s'accélérer dans les années à venir. Le projet sur la Loi de finances et la Loi de programmation inclut, avant tout, une résorption de la dette publique. Il est prévu plusieurs points de PIB en moins sur la dette, une réduction des dépenses, ainsi qu'un impact sur les prélèvements. Le budget de Blanquefort devra être travaillé au regard de ces éléments.

La Loi de finances va présenter un environnement juridique particulier, avec la création d'un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses. Il sera demandé aux collectivités de maintenir leurs dépenses avec une évolution nulle. Certes, cette mesure ne concernera pas

Blanquefort. Néanmoins, la feuille de route proposée comprendra sans doute quelques angles morts et ce point pourrait en faire partie.

Dans un second point, Madame CÉSARD-BRUNET indique que la suppression de la taxe d'habitation interviendra en plusieurs étapes. Les éléments de compensation sont clairs pour l'année 2018. Néanmoins, il subsiste encore quelques zones d'ombre.

À l'instar des années précédentes, le budget de Blanquefort est stable, avec :

- Un maintien des taux d'imposition parmi les plus faibles de la Métropole. Pour rappel, en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière, Blanquefort se situe au 4^e rang des villes les moins imposées ;
- La poursuite d'un plan d'investissement ambitieux ;
- Le maintien d'un faible niveau d'endettement, qui diminue d'année en année ;
- La poursuite d'une tarification sociale favorable aux Blanquefortais.

Pour autant, en termes de recettes, la Ville accusera une poursuite de la baisse des dotations. Certes, la dotation forfaitaire sera stable en 2018, mais les principes de péréquation continuent à fonctionner, d'où une baisse globale de la dotation rurale ou urbaine d'environ 130 000 euros. Pour information, depuis 2013, la Ville a enregistré une baisse des dotations cumulée de l'ordre de 5,393 millions d'euros.

S'agissant de l'attribution de compensation, elle sera stabilisée en 2018, dans la mesure où les deux cycles de mutualisation sont passés. Par ailleurs, la création de l'attribution de compensation d'investissement permettra de définir clairement les dotations de l'année suivante.

Madame CÉSARD-BRUNET explique ensuite que la Ville enregistrera en 2018 une baisse des dotations au titre des contrats aidés, mais qu'elle entend rester vigilante quant à l'activité de certaines associations qui pourraient souffrir de cette baisse importante des contrats aidés.

Concernant les dépenses, les grandes lignes du budget 2018 sont désormais claires. Les deux cycles de mutualisation étant passés, les effectifs sont stabilisés. Il convient de rester sur une logique de contrainte des dépenses de fonctionnement. Aussi, le budget est proposé à dépenses constantes par rapport à l'an passé, tout en essayant de favoriser de nouvelles actions qui caractérisent le dynamisme de la Ville de Blanquefort. Il est prévu une hausse des dépenses de fonctionnement au titre des ressources humaines de l'ordre de 1 %, avec une évolution plutôt décroissante des effectifs. Sont intégrées dans le budget 2018 toutes les nouveautés réglementaires en matière de ressources humaines : taux de cotisation, RIFSEEP, etc. Il existe toujours, au sein de la collectivité, deux types d'avantages en nature concernant 37 agents, pour un montant total de 23 534,90 euros.

La question du temps de travail fait également l'objet d'échanges, de concertation et d'évaluation. Cette démarche se poursuivra en 2018.

Le plan pluriannuel d'investissement reste important et ambitieux. Sont prévus, en 2018 :

- La poursuite des travaux d'aménagement du centre-ville ;
- Le réaménagement en voirie de l'Avenue du Général-de-Gaulle ;
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité ;

- Le déménagement de l'école du Bourg sur le site du Maurian, ainsi que le démarrage des travaux de reconstruction de cette même école ;
- Le programme de changement de revêtement de sol et de désamiantage des écoles ;
- Le réaménagement paysager de l'école élémentaire de l'école de Caychac ;
- Le renouvellement des parcs informatiques ;
- Des travaux de relocalisation de La Passerelle ;
- La construction de la base nautique ;
- Le lancement des marchés pour la restructuration de la structure de tir à l'arc ;
- Le lancement des études pour le programme de restructuration de la piscine.

Tous ces éléments seront repris dans le cadre du budget.

Enfin, Madame CÉSARD-BRUNET ajoute que la Ville de Blanquefort enregistre de nouveau une baisse de sa dette, avec le rachat de deux crédits. L'encours de dette continue à fléchir. En conséquence, le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire pour aller au bout du programme d'investissement.

- oOo -

Madame le Maire remercie Madame CÉSARD-BRUNET pour la présentation et ouvre le débat.

- Monsieur Jacques PADIE estime qu'à la vitesse où vont les choses, il convient d'être très clair à l'occasion de ce rapport d'orientations budgétaires. Il est impossible de ne pas évoquer les décisions prises au niveau national. La présidence actuelle est en parfaite continuité et cohérence avec les politiques de restriction budgétaire des deux précédents mandats présidentiels. Il s'agit uniquement de différences de degré, et non de différences de nature. Nicolas SARKOZY a supprimé la taxe professionnelle sans la remplacer par un impôt économique réellement efficace. François HOLLANDE a réduit de manière inédite les dotations budgétaires de l'État. Emmanuel MACRON en tire les conséquences en mettant les grandes collectivités locales sous tutelle ; les petites étant d'ailleurs déjà étouffées. Partout souffle le vent mauvais des restrictions budgétaires qui ne seront funestes qu'aux plus faibles. Blanquefort est plus que jamais impactée par les baisses de la dotation globale de fonctionnement et le sera encore plus par la disparition de la taxe d'habitation. Les services publics font l'objet d'une attaque sans précédent. Pourtant, ces services sont indispensables à des populations qui se paupérisent chaque jour davantage. Quelques grands groupes sont à l'affût et voient, peut-être pour la première fois depuis 1945, s'ouvrir en grand les fenêtres de leurs chers profits, que le Conseil national de la résistance avait d'ailleurs eu l'outrecuidance de vouloir limiter. Il ne s'agit pas là de modernité, mais plutôt d'un retour en arrière. L'avenir est scandaleusement incertain. Il est à espérer que personne autour de la table ne s'en étonnera dans les mois à venir.

- Monsieur SIBRAC rappelle à Monsieur PADIE que la dette de la France s'élève 2 200 milliards d'euros. Les restrictions budgétaires, décidées par les trois présidents Nicolas SARKOZY, François HOLLANDE et Emmanuel MACRON, semblent donc relever d'une nécessité absolue. Certes, la pression sur les collectivités locales a sans doute été un peu forte et brutale, mais la démarche était indispensable. Monsieur PADIE se dit inquiet de la disparition du service public. Selon Monsieur SIBRAC, il serait encore plus inquiétant que les gouvernements successifs, quels qu'ils soient, n'agissent pas pour assurer le rétablissement économique de la France.

Concernant le rapport d'orientations budgétaires 2018, Monsieur SIBRAC estime que chacun peut se réjouir de la situation financière de la commune, qui est saine et qui laisse une certaine marge de manœuvre. Pour autant, il convient de signaler que cette situation est davantage liée aux résultats de la vente de la SEMI qu'à la qualité de gestion du budget communal, aussi rigoureuse soit-elle. Faire baisser le niveau d'endettement de la commune ne constitue pas une prouesse, dès lors qu'une partie des emprunts est remboursée grâce aux 18,5 millions d'euros issus de la vente de la SEMI. Pour les mêmes raisons ne constituent pas non plus une prouesse la poursuite du plan pluriannuel d'investissement sans avoir recours à l'emprunt, et le maintien des taux d'imposition jusqu'en 2020. Pour rappel, la commune a augmenté les taux d'imposition en 2015, alors que cette hausse n'était pas nécessaire.

Après lecture et analyse du rapport d'orientations budgétaires, le groupe de Luc SIBRAC estime que les Blanquefortais méritaient mieux. Ils méritaient mieux sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, le ROB présenté est pour le moins incomplet. Madame le Maire semble s'affranchir des obligations imposées par la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, notamment l'article 13 de cette loi. En effet, cet article stipule qu'« *À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.»

Ainsi, les Blanquefortais étaient en droit d'attendre une prospective budgétaire sur les quatre prochaines années, plus complète que ce qui est présenté ce soir. Selon Monsieur SIBRAC, Madame le Maire se contente d'annoncer que les charges à caractère général seront contenues. Il en va de même pour la prospective d'investissement et l'évolution du besoin en financement 2018-2022. Sur ces points encore, Monsieur SIBRAC dit que Madame le Maire s'affranchit de ses obligations en se contentant de présenter un plan pluriannuel d'investissement jusqu'en 2020. Certes, l'année 2020 représente l'échéance du mandat, mais le plan pluriannuel d'investissement doit être présenté sur cinq ans. Il est à souligner que la majorité des communes de Bordeaux Métropole se sont conformées à cette réglementation, alors même que leur débat d'orientations budgétaires a été organisé il y a déjà trois semaines.

Pour finir sur la forme, en comparant le rapport 2018 à celui de 2017, il en ressort que des paragraphes entiers du rapport précédent ont été copiés-collés. En page 4, la phrase indiquant la stabilité des taux a même été reprise deux fois. Toujours selon Monsieur SIBRAC, il est à se demander si Madame le Maire a vraiment lu ce rapport et si cette façon de présenter la situation ne révèle pas une certaine suffisance vis-à-vis du groupe minoritaire et vis-à-vis des Blanquefortais.

En ce qui concerne le fond, le rapport 2017 présentait un PPI de 25 millions sur quatre ans. Un an plus tard, le rapport 2018 présente un PPI de 29 millions d'euros sur trois ans. Or, le rapport n'indique aucune prospective de financement des investissements pour les cinq prochaines années, ni aucun détail sur la décomposition des 29 millions d'euros. Monsieur SIBRAC demande que représentent ces 29 millions d'euros ?

Concernant le déménagement de l'École du Bourg sur le site de Maurian, le groupe de Luc

SIBRAC se dit toujours en attente d'informations sur le coût de ce déménagement ; demande qui, malgré de nombreuses relances, reste à ce jour sans réponse.

Par ailleurs, il indique que les piscines sont des équipements qui pèsent très lourd sur le budget de fonctionnement des collectivités et qu'à cet égard, la Cour des Comptes préconise vivement le principe des intercommunalités pour les réhabilitations et les constructions de piscines. Ainsi, le groupe de Luc SIBRAC souhaite poser trois questions à Madame le Maire sur le projet de la piscine :

- Une comptabilité analytique spécifique pour la piscine a-t-elle été tenue, comme le préconise la Cour des Comptes ?
- Quel est le montant des travaux de réhabilitation prévus ?
- Pourquoi ne pas avoir étudié un projet de piscine en intercommunalité, avec les communes voisines non encore équipées ?

S'agissant des ressources humaines, le ROB 2017 stipulait que « *La collectivité a amorcé un travail de réflexion sur le temps de travail en vue d'élever celui-ci à 1607 heures au 1^{er} janvier 2018.* » Dans le ROB 2018 présenté ce jour, la phrase est la suivante : « *La collectivité a amorcé un travail de réflexion sur la question du temps de travail. Cette démarche se poursuivra en 2018.* » Il n'est plus fait allusion ni au délai ni au planning. Il est donc difficile de savoir où en est ce dossier. Monsieur SIBRAC aimerait connaître le calendrier envisagé par Madame le Maire et quelles sont ses réflexions de fond sur le sujet ? Certaines autres communes de Bordeaux Métropole sont allées au-delà de l'amorçage de la réflexion. Elles sont arrivées à un accord en concertation avec les agents et les représentants du personnel.

Concernant les travaux d'entretien en relation avec le patrimoine immobilier de la ville, Madame le Maire avait promis, depuis plus de deux ans, une vaste concertation sur la réhabilitation et la destination du Château de Fongravey. Au vu du ROB 2018, il semble que l'idée de la vaste concertation ait été abandonnée. En effet, il est annoncé que le Château de Fongravey sera destiné à la création d'un pôle jeunesse. Cette idée peut être intéressante. Cependant, Monsieur SIBRAC aimerait que Madame le Maire précise :

- qui a participé à la concertation ?
- quand et comment cette concertation a-t-elle été organisée ?
- quelle est l'enveloppe financière prévue pour les travaux de Fongravey ?

Monsieur SIBRAC souhaiterait avoir un point de situation concernant le dossier des salles paroissiales, rebaptisées « Salles d'intérêt collectif » ? Ce projet n'apparaît plus dans le plan de financement à cinq ans.

Il aborde ensuite le sujet du devenir des quatre maisons de l'École Saturne, qui sont inhabitées depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. Monsieur SIBRAC aimerait savoir si Madame le Maire a un projet précis à ce sujet ou si elle entend laisser ces bâtiments déperir, à l'instar de la Maison Rabiller. Ces quatre maisons font-elles partie des priorités de mise aux normes du patrimoine communal ?

Il ajoute que le PPI aurait pu être l'occasion d'exposer clairement la politique de gestion active du patrimoine communal bâti. Or, les informations contenues dans le rapport sur ce sujet sont bien maigres.

Monsieur SIBRAC évoque également la maison de la Rue de Tanaïs. Selon un article du journal SUD-OUEST, du 22 février dernier, le Conseil régional qui en est propriétaire, aurait pour projet de la vendre. Les Blanquefortais et les associations soucieuses de la préservation du patrimoine de la commune s'inquiètent du devenir de cette maison qui contient des éléments architecturaux remarquables. Il demande à Madame le Maire si elle prête à actionner son droit de préemption dans le cas où cette bâtisse se verrait, effectivement, menacée ?

Pour conclure, Luc SIBRAC tient à exprimer deux regrets et à faire une proposition.

Madame le Maire a indiqué que la situation financière de la Ville était saine, avec quelques marges de manœuvre en matière d'investissement ; or le ROB n'évoque aucun projet d'investissement lié au développement économique de la commune, aucune proactivité dans ce domaine, ni même d'éléments nouveaux concernant le projet de zone artisanale dont Madame le Maire avait parlé lors des derniers vœux.

Enfin Monsieur SIBRAC souhaiterait proposer la mise en place d'un outil de démocratie participative : le budget participatif. Le montant de cet outil représentant en moyenne 2 à 3 % du budget total, s'élèverait pour Blanquefort à 900 000 euros. Le groupe de Luc SIBRAC tient à soumettre cette proposition à Madame le Maire.

- Madame GUYONNAUD se réjouit de la continuité de la subvention pour le CCAS. Elle rappelle que, dans cette même salle, se sont réunis, il y a quelques jours, 120 personnes, pour la plupart des seniors et que la moitié d'entre eux ont accepté de continuer le travail d'évaluation des politiques sociales seniors de la Ville de Blanquefort. Il convient ici de les en remercier, de même que ceux qui se sont investis en amont de ce travail. Une attention particulière est portée aux associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, en particulier La Passerelle, qui a été touchée par la diminution des contrats aidés. Madame GUYONNAUD redit que le CCAS se tiendra à leurs côtés, que ce soit sur le plan matériel ou sur le plan des emplois aidés. Pour rappel, il est prévu que La Passerelle déménage dans la Maison Delhomme.

- Madame DUREAU aborde la question de la suppression de la taxe d'habitation et se dit favorable à la décision qui a été prise de supprimer cette taxe qui est devenue injuste. Elle aimerait cependant que cette suppression ne soit que temporaire, dans l'attente d'une refonte complète des impôts locaux dont elle souhaiterait qu'ils soient basés sur les revenus, plutôt que sur les habitations. Cette refonte permettrait, entre autres, de laisser de plus grandes marges de manœuvre aux collectivités.

Elle évoque ensuite le sujet des baisses de dotations qui, selon elle, ont obligé certaines communes à revoir leur fonctionnement quant à l'utilisation de l'argent public. Madame DUREAU convient que, de ce point de vue-là, la démarche est plutôt positive. Même si la Ville de Blanquefort est globalement bien gérée, d'autres communes peuvent parfois commettre certains abus.

Madame DUREAU revient ensuite sur les propos tenus par Monsieur SIBRAC concernant la vente de la SEMI. Certes cette opération a rapporté de l'argent à la commune, mais contrairement à Monsieur SIBRAC, elle estime que les projets proposés par Madame le Maire sont cohérents, utiles et pas dispendieux. L'argent de la SEMI est donc, selon elle, bien utilisé.

Elle ajoute que les Blanquefortais ne vont pas décortiquer en détail le ROB et que ce qui est important pour eux, c'est leur qualité de vie. Elle souligne que les services proposés (sociaux, culturels, etc.) par la municipalité sont parfois nettement supérieurs à ceux proposés par les autres communes.

Sur la forme, il semble logique que Madame le Maire utilise la même trame que l'an passé. Cette démarche est cohérente. Patricia DUREAU se dit globalement satisfaite des orientations budgétaires proposées.

- Monsieur Pierre LABORDE tient à souligner que la SEMI a été vendue à un bon prix parce qu'elle avait été auparavant bien entretenue et bien gérée, aussi bien par son Directeur que par son Président.

Selon le principe de laïcité, la loi de 1905 interdit aux communes de gérer les salles de la paroisse, dites « Salles paroissiales ». Or, il y a quelques dizaines d'années, une municipalité a autorisé la construction de salles paroissiales sur un terrain communal. Cette décision étant totalement illégale, il convient de ne pas reproduire cette erreur. C'est la raison pour laquelle les salles sont désormais appelées « Salles d'intérêt collectif ». Monsieur LABORDE rappelle la nécessité de trouver un accord avec le clergé blanquefortais et le clergé diocésain, pour que ces salles - que la paroisse pourra bien sûr utiliser quasiment à plein temps - puissent être reconstruites sans qu'elles soient appelées « salles paroissiales ».

- Madame LACAUSSE précise que le développement économique ne relève pas de la compétence communale. Cependant, même si le ROB ne le mentionne pas puisqu'aucun budget ne peut y être consacré, la commune est très impliquée dans ce domaine. Sandrine LACAUSSE dit recevoir chaque semaine des porteurs de projets et affirme que des projets se précisent sur la zone industrielle, en collaboration avec la Métropole et la Bordeaux Technowest. Elle ajoute que des annonces seront faites d'ici quelques mois.

- Pour répondre à Madame DUREAU, Monsieur SIBRAC rappelle que le premier à avoir considéré la taxe d'habitation comme un impôt injuste était Monsieur STRAUSS-KAHN, en 1999, qui était alors Ministre socialiste du budget.

Il indique également qu'il n'a jamais accusé Madame le Maire de jeter l'argent de la SEMI par les fenêtres, mais qu'il souhaitait simplement avoir des précisions sur l'utilisation des 29 millions d'euros.

Enfin, pour répondre à Monsieur LABORDE, Luc SIBRAC précise que sa question portait uniquement sur l'état d'avancement des travaux de rénovation des salles paroissiales.

- Madame CÉSARD-BRUNET confirme que la loi de programmation impose certains éléments quant à la présentation du DOB, mais qu'à ce jour, ils restent relativement imprécis.

Pour répondre à Monsieur SIBRAC concernant le contenu du rapport, elle dit qu'effectivement les orientations proposées respectent une certaine constance et que les objectifs sont maintenus et présentés chaque année.

Sur la question du temps de travail, il est vrai que la concertation prend du temps. La démarche est d'autant plus longue que la commune a dû faire face à deux cycles de mutualisation, qui ont fortement impacté l'organisation des services. La concertation implique le respect des agents et le respect des orientations politiques que Madame le Maire entend donner. Selon Madame CÉSARD-BRUNET, le fait que la démarche prenne du temps est plus positif qu'inquiétant. Il serait intéressant d'échanger sur les réussites ou demi-réussites du passage aux 1 607 heures dans les collectivités voisines.

- En réponse à Monsieur SIBRAC, Monsieur PADIE dit que la dette publique estimée à 2 200 milliards est contestée par beaucoup d'économistes. Ce chiffre peut effectivement effrayer les personnes qui ne s'intéressent pas au DOB, c'est la raison pour laquelle, selon Monsieur PADIE, ce sujet mérite des débats un peu plus sérieux.

- Madame JOUVE tient à féliciter tous ses collègues, ainsi que ceux du mandat précédent, pour la gestion très saine de la commune. Blanquefort reste la quatrième ville avec le taux d'imposition le plus faible. Cette performance doit être soulignée, d'autant plus que les trois premières villes comptent moins de 3 500 habitants.

- Madame le Maire indique que la présentation du rapport d'orientations permet d'évoquer de nombreux sujets, de poser des questions ou d'exprimer des inquiétudes. Néanmoins, il serait bon que cette présentation ne suscite pas des interrogations sur les humeurs du Maire. Un sourire ou une absence de sourire n'ont pas à être interprétés comme un trait de caractère, par exemple la suffisance. Madame le Maire demande à Monsieur SIBRAC de cesser de faire de la psychanalyse ou de lancer des attaques personnelles, pour se concentrer sur les projets.

Au début du mandat, en 2014, la Ville de Blanquefort percevait une DGF de 1,7 million d'euros. En 2018, elle percevra 160 000 euros. En cumulé depuis le début du mandat, la baisse des dotations représente 5,3 millions d'euros. Certes, cette somme peut sembler abstraite, mais dans le PPI, qui a été déjà présenté au Conseil municipal, elle correspond à la démolition et la reconstruction de l'École du Bourg. Ainsi, la baisse des recettes de fonctionnement en quatre ans équivaut à la démolition et reconstruction d'une école de neuf classes. Indépendamment de la vente de la SEMI qui relève des investissements, les recettes de fonctionnement sont en baisse depuis quatre ans. Or, pendant ces quatre ans, il a fallu maintenir, voire contracter les dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses peuvent schématiquement être classées en quatre grandes catégories :

- Les charges à caractère général : loyer, eau, électricité, téléphone, etc. ;
- Le personnel ;
- Les subventions ;
- Les intérêts de la dette.

Les charges à caractère général ont significativement diminué depuis des années, pour pouvoir maintenir à un certain niveau les charges de personnel. Les effectifs ont été conservés à un niveau constant, dans la mesure où le personnel représente le service public. Au cours des quatre dernières années, le niveau de subventions accordées aux associations a été maintenu. D'ailleurs, la Cour des Comptes a souligné que Blanquefort versait une subvention moyenne bien plus élevée que celle des autres communes de la même strate. Quant aux intérêts de la dette, ils

diminuent.

Pour l'instant, la commune s'en sort sans avoir supprimé aucun service public, grâce aux marges de possibilités accumulées depuis plusieurs années. Cependant, ces marges s'amenuisent. Il faut commencer à s'interroger sur l'avenir, quand ces marges auront entièrement disparu. Diriger, c'est prévoir. D'autres marges devront être trouvées :

- Soit du côté des charges à caractère général. Faudra-t-il, par exemple, alors baisser le chauffage ?
- Soit du côté du personnel. Faudra-t-il alors supprimer du personnel dans tel ou tel service rendu au public ?
- Soit du côté des subventions. Certes, les subventions versées par la commune sont plus élevées que dans les autres communes, mais le maillage associatif fait partie de l'ADN de Blanquefort. Aujourd'hui, quand La Passerelle ou certaines crèches associatives se retrouvent en difficulté à cause de la suppression des contrats aidés, elles sollicitent la Ville.

L'équation n'est pas facile :

- Des recettes en baisse permanente depuis plusieurs années ;
- Des dépenses qui devront, à un moment donné, être revues à la baisse ;
- Un maintien des taux d'imposition parmi les plus bas de la Métropole ;
- Des services à la population importants, via les associations ou directement en régie, notamment pour les services enfance ;
- Un maintien des subventions aux associations ;
- Un maintien des investissements ;
- Une dette qui représente 126 euros par habitant, contre 918 euros pour des villes de même strate. Il est vrai que la vente de la SEMI est favorable à la commune sur ce point. Néanmoins, la vente de la SEMI ne date pas de ces dix dernières années.

Madame le Maire rappelle que le ROB sert à montrer les grands ensembles et que les détails seront étudiés au moment du budget. Il est vrai que la commune n'a aucun besoin en financement pour l'investissement dans les années à venir, car elle a vendu la SEMI, mais cette vente est ponctuelle. Il faut souligner que le montant du PPI dépasse le montant de la vente de la SEMI. Malgré la contraction, la capacité d'autofinancement permet de continuer à financer d'autres choses.

Il est heureux d'entendre enfin, de temps en temps, des propositions. Madame le Maire aurait préféré que l'idée d'un budget participatif lui soit soumise un peu plus tôt, et pas au moment de la restitution du rapport. Néanmoins, l'idée n'est pas mise de côté et Madame le Maire propose effectivement de prendre le temps d'en discuter.

Concernant le montant du déménagement, les services n'ont pas eu la possibilité de répondre à la question posée lors de la commission réunie, il y a quinze jours, car la remise des offres est fixée au 6 mars. Cependant, Madame le Maire peut communiquer une enveloppe approximative. Le déménagement devrait coûter environ 400 000 euros.

En ce qui concerne la piscine, Madame le Maire indique qu'il serait effectivement possible de tenir une comptabilité analytique, de même que pour la médiathèque, le service enfance et ainsi de suite et que des éléments complémentaires seront apportés dans le compte administratif qui

sera présenté lors du prochain conseil municipal.

S'agissant du projet intercommunal, Madame le Maire précise qu'il n'est pas envisageable pour le moment, car aucune autre commune n'accepte d'y participer.

La Mairie ne sait pas encore si elle fera valoir son droit de préemption sur la maison de la rue de Tanaïs. Il faut d'abord savoir qui est en capacité d'acheter. Pour mémoire, la Région a mis en vente cet espace depuis trois ans. Madame le Maire rappelle que le droit de préemption s'exerce en fonction de l'identité de l'acquéreur potentiel et en fonction de la destination envisagée pour la bâtisse. Il n'est pas question de bloquer un projet sans en avoir discuté préalablement.

En conclusion, Madame le Maire dit que ce rapport permet de comprendre les grandes idées d'orientations budgétaires : le maintien de la tarification municipale, le soutien aux associations, le social, etc. Il est important de souligner que la politique seniors mise en place à Blanquefort est exemplaire ; la forte participation des Blanquefortais lors de la première restitution en est la preuve. La municipalité fait en sorte que les projets avancent, mais qu'ils avancent à leur rythme, en respectant le processus administratif. Le délai est souvent très long entre la décision d'investissement et l'investissement lui-même. Pour l'instant, l'investissement et le fonctionnement sont préservés. Il faut souhaiter que cette situation perdure.

Faut-il désendetter la France ? Oui. La réponse paraît évidente. Le problème est de savoir qui a participé à son endettement au départ et qui participe à son désendettement à l'arrivée. Madame le Maire ajoute que cette question mériterait un long débat, mais que ce n'est peut-être pas le lieu ni l'heure pour en discuter.

- Monsieur SIBRAC remercie Madame le Maire de lui donner la parole et revient sur la question de la SEMI. Selon lui, si cette dernière avait été mieux gérée, ces dernières années, le montant de la vente aurait probablement pu être plus élevé. Il rappelle brièvement les conditions de cette vente : quatre offres avaient été reçues, la plus intéressante provenant de VILOGIA. Madame le Maire ne souhaitant pas, initialement, étudier l'offre de VILOGIA, Monsieur SIBRAC a dû insister pour que cette offre soit malgré tout considérée. Finalement, c'est bien la proposition de VILOGIA qui a été retenue et Monsieur SIBRAC dit avoir la faiblesse de penser qu'il a contribué à la hausse de 4 millions d'euros entre la première et la deuxième proposition de VILOGIA.

Selon lui, tous les ans, Madame le Maire tient le même discours, laissant penser que les conseillers ne comprennent rien au budget. Or, les conseillers ont bien compris la différence entre le fonctionnement et l'investissement. Pour autant, il est évident qu'en l'absence de la rentrée d'argent liée à la vente de la SEMI, Blanquefort aurait dû emprunter pour financer une partie de son plan d'investissement à cinq ans. Luc SIBRAC ne reproche pas cette vente, puisqu'elle a été votée en conseil municipal. Il critique principalement la présentation du budget et l'absence de perspectives. Monsieur SIBRAC invite Madame le Maire à consulter les présentations de ROB de certaines communes de Bordeaux Métropole, qui sont bien plus détaillées et qui permettent au moins à l'opposition d'avoir une vision claire des perspectives.

- Madame le Maire conclut le débat en répétant que les questions d'évolution seront présentées avec le budget lors du prochain conseil municipal. Contrairement au Débat d'Orientations Budgétaires, le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être soumis au vote. Les conseillers

doivent prendre acte de la présentation du rapport.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour et 6 contre (F. CASTAING, L. SIBRAC, L. VERGNEAUD, N. GAUTIER, V. CARPENTIER et C. FACIONE)

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-002 : VENTE DES ACTIONS DE LA VILLE À MÉSOLIA

Madame CÉSARD-BRUNET rappelle que la Ville de Blanquefort avait acquis une action de la SEMI de Bruges. Suite à la vente de la SEMI à MÉSOLIA, le Conseil municipal de Blanquefort doit autoriser la cession de l'ensemble des actions détenues par la Ville, au prix de 3,20 euros pour la société S.F.H.E et 3,20 euros au Toit Girondin.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-003 : INDEMNISATION COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Madame CÉSARD-BRUNET explique que les agents de la fonction publique peuvent profiter de la mise en place d'un Compte Épargne Temps. Ce Compte Épargne Temps peut être transféré entre les collectivités dans le cadre d'une mobilité. Le Conseil municipal doit délibérer pour acter les modalités de calcul et autoriser le transfert au CNFPT de la somme de 3 424,88 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absent (L. VERGNEAUD).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n° 18-004 : REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS CONCERNANT LA TARIFICATION DES REPAS SIVOM

Madame CÉSARD-BRUNET annonce que la compensation financière, proposée dans le cadre

des repas des personnes âgées au restaurant de Corbeil, était jusqu'à présent prise en charge dans le cadre de la régie du CCAS. Pour des modalités administratives et en raison de la disparition de la régie, elle sera basculée sur la Ville de Blanquefort. Le Conseil municipal doit délibérer sur la demande de remboursement auprès du CCAS et doit autoriser le Maire à signer la convention entre la Ville et la CCAS.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat et précise que cette mesure n'impactera aucunement les usagers.

- Madame GUYONNAUD annonce qu'en 2017, 13 543 repas ont été pris par les aînés de la commune au restaurant de Corbeil. Ce chiffre est éloquent.

- Madame le Maire ajoute qu'en 2017, les Blanquefortais ayant eu recours à ce service ont payé 536 000 euros et la compensation de la Ville, versée au SIVOM, s'est élevée à 386 000 euros. Il est important de rappeler ces chiffres. Évidemment, il serait facile de changer ce fonctionnement, afin de limiter les dépenses de la Ville, mais Madame le Maire estime que cette décision serait une erreur fondamentale.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. VERGNEAUD et P. BLANC).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n°18-005 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CCAS POUR LA PASSATION DE MARCHÉS D'ASSURANCE

Madame CÉSARD-BRUNET explique que cette délibération porte sur la reconduction du groupement de commandes proposé en 2015. Le Conseil municipal est invité à valider cette reconduction.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. VERGNEAUD et P. BLANC).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n°18-006 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA PRÉFECTURE DE LA GIRONDE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Madame CÉSARD-BRUNET indique que la délibération porte sur l'extension de la télétransmission des actes administratifs à l'ensemble des actes budgétaires, des marchés publics et des actes d'autorisation du droit des sols.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n°18-007 : ADHÉSION DE LA VILLE DE BLANQUEFORT À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Madame CÉSARD-BRUNET indique que cette agence propose une assistance administrative, technique, juridique et financière dans les domaines suivants :

- Accompagnement aux conditions de développement économique,
- Construction et espaces publics,
- Environnement et développement durable,
- Eau : ressources, adduction eau potable, assainissement et inondation,
- Foncier,
- Gestion locale,
- Marchés publics,
- Système d'information décisionnel et géographique,
- Voirie.

Le conseil municipal est invité à approuver l'adhésion à cette agence départementale et à désigner Monsieur PADIE en tant que titulaire et Monsieur DELUCHE en tant que suppléant.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat en précisant que cette adhésion coûte 50 euros. Personne ne souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n°18-008 : CONVENTION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE RELATIVE AU FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES DE LA MISSION LOCALE TECHNOWEST

Monsieur MARSAULT propose de renouveler la convention au Fonds Local d'Aide aux Jeunes (FLAJ) et de poursuivre le partenariat avec la Mission Locale. Le FLAJ s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans sur le territoire de la Mission Locale qui représente 15 communes sur le quart nord-ouest de la Métropole.

Les aides attribuées aux jeunes en difficulté sociale et professionnelle sont de deux ordres : des mesures d'accompagnement et des aides individuelles.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Poursuivre ce partenariat qui intègre la politique jeunesse de la commune ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs avec la Mission Locale Bordeaux Technowest ;
- Autoriser le versement de la subvention de 3 504,60 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n°18-009 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET MISSION LOCALE TECHNOWEST

Monsieur MARSAULT explique que la politique générale d'aide aux associations doit faire l'objet d'une convention de partenariat définissant un certain nombre d'objectifs. Elle fixe d'abord les moyens et les conditions matérielles et financières de l'aide à apporter par la commune. Compte tenu de l'intérêt de la Ville à soutenir les actions de la Mission Locale Bordeaux Technowest œuvrant à l'insertion de la population des jeunes de 16 à 25 ans, notamment par l'emploi, mais aussi en préservant la qualité du lien social, une nouvelle convention a été élaborée pour l'année 2018.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Blanquefort et la Mission Locale pour une période d'un an et d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 31 445 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Virginie JOUVE

Affaire n°18-010 : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BORDEAUX

Madame JOUVE explique que cette convention vise à disposer d'un outil supplémentaire de prévention : le rappel à l'ordre par le Maire. Cette mesure est encadrée par l'article 11 de la loi du 5 mars 2007. Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas d'un outil de répression, mais d'un outil de prévention. Un rappel à l'ordre peut intervenir pour des troubles mineurs, incivilités, atteintes aux biens, dégradations mineures, nuisances sonores sur un lieu public ou exceptionnellement dans un espace collectif privé repéré par le CLSPD.

La Ville utilise déjà certains dispositifs, notamment autour de la parentalité. Par exemple, en cas d'exclusion scolaire, les mineurs peuvent être accueillis au service médiation.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention entre le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux et la Ville de Blanquefort.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat.

- Monsieur SIBRAC estime que cette convention est symbolique. Il pense que cet outil ne permettra pas de régler tous les problèmes d'insécurité de la commune. Il existe des moyens de prévention plus ambitieux, tels que la vidéo-tranquillité.

- Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas ici d'insécurité, mais plutôt d'incivilité. Le Maire ne se substitue jamais ni aux forces de Gendarmerie ni à l'autorité du tribunal. Le rappel à l'ordre ne sera utilisé que pour des événements mineurs, pour marquer un peu d'autorité. Cet outil est intéressant, car il implique un travail humain vis-à-vis des jeunes et des moins jeunes. Le rappel à l'ordre permettra de discuter sur les rapports à avoir entre êtres humains au sein de la société. Jusque-là, ces échanges s'effectuaient de manière informelle. Désormais, les actes d'incivilités, dont chacun sait qu'ils ne sont suivis d'aucune procédure judiciaire, feront l'objet d'une action plus formelle, reconnue par la Justice.

- Madame DUREAU demande si les rappels à l'ordre seront consignés.

- Madame JOUVE le confirme. Il a été décidé avec le Parquet que tous les rappels à l'ordre effectués sur le territoire seront transmis au tribunal. Ainsi, en cas de procédure judiciaire

ultérieure, le juge saura qu'un rappel à l'ordre a déjà été effectué par le Maire de la commune.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n°18-011 : CONVENTION DISPOSITIF « ÉCOLE ET CINÉMA »

Monsieur MARSAULT explique que ce dispositif est mis en œuvre depuis plusieurs années sur la commune, avec plusieurs institutions : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction des services de l'Éducation Nationale de la Gironde, l'École et Cinéma Jean-Eustache et le réseau Canopé.

Les objectifs poursuivis par ce dispositif sont :

- Inciter les enfants à découvrir le cinéma ;
- Éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves ;
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique.

Une extension de ce dispositif a eu lieu cette année. Elle permettra aux écoles maternelles de bénéficier de cette initiative, sous le nom de « Maternelle et Cinéma ». Le dispositif permet aux élèves de voir trois films en salle pour les classes élémentaires et deux pour les petites et grandes sections de maternelle. Pour l'année 2018, neuf classes de la commune de Blanquefort, soit l'équivalent de 200 élèves, sont inscrites dans ce projet : six à l'école élémentaire La Renney et trois à l'école élémentaire de Caychac.

La Ville de Blanquefort soutient la démarche, depuis de nombreuses années, et s'engage à nouveau dans ce cadre à prendre en charge les coûts de la billetterie et, dans la mesure du possible, les moyens de transport.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'application École et Cinéma en Gironde pour l'année scolaire 2017/2018.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n°18-012 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BAND'À GOSSES ET L'ITEP DE BREILLAN

Monsieur MARSAULT explique que la Ville souhaite s'associer, aux côtés de l'institut ITEP de Breillan, au projet « Rêves de gosses », porté par l'association Band'à gosses et les Chevaliers du Ciel. Cette action nationale vise, à travers un fil rouge pédagogique, à rapprocher les établissements scolaires et les enfants, à partager des projets composés de temps d'animation et de sorties. Cette démarche aide à changer le regard sur le handicap. Elle travaille sur l'acceptation de la différence.

Localement, ce dispositif répond aux objectifs d'un projet éducatif déjà établi ; il participe également à développer le partenariat entre les différents acteurs du monde éducatif, à favoriser la rencontre et la mixité des publics de la commune et à conforter les projets inter-structures.

Ce projet concerne 7 enfants de 11 à 13 ans de l'institut ITEP de Breillan et 8 enfants de CM2 de l'École Saturne. Ces enfants pourront participer à une dizaine de rencontres, dont des visites de fermes pédagogiques, de fromagerie, des ateliers de fabrication d'un poulailler, des animations, etc. Ces actions se concluront par un après-midi festif, qui regroupera tous les enfants ayant participé au projet en Gironde en 2018, soit environ 200 enfants. Lors de cet après-midi festif du 18 mai, un baptême de l'air assuré par des pilotes professionnels sera offert à chaque enfant.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Band'à gosses.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Elle se félicite du fait que tous les établissements scolaires de Blanquefort — écoles, collèges, lycées, privés ou publics, généraux, professionnels ou spécialisés — travaillent ensemble depuis des années. Cette collaboration s'effectue naturellement, sans se préoccuper de la catégorie éducative auquel l'établissement appartient. Un tel fonctionnement est rare et mérite donc d'être souligné.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n°18-013 : CONVENTIONS FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES AVEC LA CAF

Monsieur MARSAULT indique que, dans le cadre du prolongement de la politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde est engagée en faveur de la réduction des inégalités territoriales et sociales. Pour ce faire, elle s'appuie sur le développement d'appels à projets inscrits dans le dispositif « Fonds d'accompagnement publics et territoires ».

La Ville de Blanquefort a déposé cinq actions concernant des projets d'équipement ou d'investissement.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la CAF et plusieurs subventions ont été accordées à la ville comme suit :

- 390 € équipement coin lecture
- 820 € tapis à émotions
- 5 000 € façade vitrée Fongravey
- 6 940 € menuiseries Charmille
- 8 000 € toiture Caychac

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions Fonds Publics et Territoires jointes en annexe.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET

Affaire n°18-014 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COS

Madame CÉSARD-BRUNET explique qu'il s'agit ici de renouveler, comme chaque année, le contrat de partenariat avec le COS. Ce contrat recouvre les moyens, les objectifs et les conditions matérielles et financières de l'aide apportée à cette structure. La subvention s'élèvera en 2018 à 81 682 euros.

- oOo -

Madame le Maire remercie pour la présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (L. Vergneaud et P. Blanc).

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 08. Le prochain conseil est prévu le 9 avril.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.